

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

TIRAGE 50/50 REBELLES

Tirage 50/50 Rebelles organisé par la *Fondation du Cégep de Sorel-Tracy* au bénéfice des équipes sportives *Rebelles* du *Cégep de Sorel-Tracy* - Licence RACJ L-03942.

ADMISSIBILITÉ

- La participation est réservée exclusivement aux personnes âgées de 18 ans et plus, résidants au Québec lors de l'achat de billets.
- Les individus suivants ne sont pas admissibles pour participer au tirage : le personnel de la *Fondation du Cégep de Sorel-Tracy*, les membres du conseil d'administration, ainsi que les membre du personnel de l'entreprise fournissant la technologie de tirage.

COMMENT PARTICIPER

- La vente des billets pour le ***Tirage 50/50 Rebelles*** de la *Fondation du Cégep de Sorel-Tracy* au bénéfice des équipes sportives *Rebelles* du *Cégep de Sorel-Tracy* se tiendra exclusivement en ligne du **18 février 2026 au 24 avril 2026** à 12 h 00, via le logiciel de collecte de fonds Zeffy : <https://www.zeffy.com/fr-CA/ticketing/tirage-5050-rebelles>
- Lors de l'achat des billets en ligne, les participantes et les participants recevront un talon numérisé par courriel énumérant les numéros associés au forfait acheté.
- Les participantes et les participants devront fournir toutes les coordonnées demandées pour acheter des billets et être admissible au tirage.
- Tous les numéros de billets seront collectés pour le tirage manuel du numéro gagnant qui aura lieu lors du ***Gala des réussites 2026***, le **30 avril 2026, entre 19 h et 21 h, à l'auditorium Guy Bélanger du Cégep de Sorel-Tracy**, situé au 3000, boulevard de Tracy, à Sorel-Tracy (Québec) J3R 5K5.
- Le nombre de billets en vente est illimité.
- Prix des forfaits de billets : 5 \$ pour un (1) billet, 10 \$ pour trois (3), 20 \$ pour dix (10), 30 \$ pour vingt (20) et 50 \$ pour cinquante (50) billets.

3000, boulevard de Tracy
Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9

Téléphone : 450 742-6651, poste 2105
Télécopieur : 450 742-1878

fondation@cegepst.qc.ca
www.cegepst.qc.ca/Fondation

TIRAGE ET COMMUNICATIONS AVEC LA PERSONNE GAGNANTE

- Le tirage aura lieu lors du *Gala des réussites 2026*, le **30 avril 2026, entre 19 h et 21 h, à l'auditorium Guy Bélanger du Cégep de Sorel-Tracy**, situé au 3000, boulevard de Tracy, à Sorel-Tracy (Québec) J3R 5K5.
- À la même date et heure, il y aura une diffusion du tirage en direct sur la page *Facebook* de la *Fondation du Cégep de Sorel-Tracy*.
- La date et l'heure exactes du tirage seront communiquées sur le site Web de la *Fondation du Cégep de Sorel-Tracy*, sur la page du **Tirage 50/50 Rebelles** de la plateforme Zeffy, par les différents outils de communication de la Fondation, ainsi que sur les billets électroniques des participants.
- À la suite du tirage, le numéro gagnant et le montant du prix seront annoncés par ces mêmes canaux de communication.
- Dans l'éventualité où le numéro annoncé (affiché) et le numéro gagnant officiel ne sont pas identiques, ce dernier doit prévaloir.
- Pour le tirage, le détenteur ou la détentrice du billet gagnant aura quatorze (14) jours ouvrables à compter du moment où celui-ci est annoncé, pour réclamer le prix. Afin de faciliter l'octroi du prix à la personne gagnante, la *Fondation du Cégep de Sorel-Tracy* utilisera les coordonnées fournies lors de l'achat de billets pour communiquer avec celle-ci pendant la période de réclamation.
- Dans l'éventualité où la personne dont le billet sera sélectionné n'aurait pas réclamé son prix dans un délai de quatorze (14) jours suivant l'annonce du numéro gagnant, la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy procèdera à un nouveau tirage.
- Dans l'éventualité où la personne dont le billet sera sélectionné lors du deuxième tirage n'aurait pas réclamé son prix dans un délai de 14 jours ouvrables, cette personne gagnante sera disqualifiée et le prix non réclamé sera réattribué à d'autres fins caritatives de la *Fondation du Cégep de Sorel-Tracy*.
- La personne gagnante sera contactée par téléphone.
- Avant de prendre possession de son prix, la personne gagnante devra transférer une copie de son billet numérique au courriel suivant : fondation@cegepst.qc.ca.
- Avant de prendre possession de son prix, la personne gagnante devra remplir le formulaire en ligne de déclaration et d'exonération de responsabilité suivant : <https://form.jotform.com/260266815047054>.

3000, boulevard de Tracy
Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9

Téléphone : 450 742-6651, poste 2105
Télécopieur : 450 742-1878

fondation@cegepst.qc.ca
www.cegepst.qc.ca/Fondation

- La personne gagnante devra prendre les dispositions pour réclamer son prix au bureau de la *Fondation du Cégep de Sorel-Tracy*, situé au 3000, boulevard de Tracy, à Sorel-Tracy (Québec) J3R 5K5.
- Le montant du prix à gagner représente 50 % du montant total amassé et annoncé. Dans l'éventualité où le montant annoncé (affiché) et le montant total amassé ne sont pas identiques, ce dernier doit prévaloir.
- Le prix pourra être remis par virement bancaire en dollars canadien, à la suite de l'obtention des informations bancaires de la personne gagnante, dans les 30 jours ouvrables suivant le tirage.
- Le prix remis à la personne gagnante n'est pas transférable et doit être accepté tel quel et sans substitution.
- Seul le détenteur ou la détentrice du billet gagnant peut réclamer le prix.
- La *Fondation du Cégep de Sorel-Tracy* n'assume aucune responsabilité par rapport à toute autre personne qui déclare un droit de recevoir le prix au complet ou une partie du prix associé au billet gagnant.
- Les chances de gagner dépendent du nombre total de billets vendus.

AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES

- Étant donné que les gains de loterie ne sont pas imposables au Québec, aucun reçu officiel pour fins d'impôts ne peut être émis dans un contexte de jeu de hasard (concours). En effet, conformément aux directives de l'Agence du revenu du Canada, la participation à un jeu de hasard (concours) représente une chance de gagner un prix et ne constitue pas un don donnant droit à un reçu officiel.
- Toutes les ventes de billets sont finales. Il n'y aura aucun remboursement émis à quiconque pour quelque raison que ce soit. Tous les billets achetés incluant les numéros de tirage sur ces billets respectifs qui font partie du tirage ne peuvent pas être remboursés, même si un acheteur de billets a commis une erreur dans la sélection du montant des billets qu'il souhaitait acheter.
- Si l'intégrité du tirage est compromise de quelque façon que ce soit, la *Fondation du Cégep de Sorel-Tracy* en avisera la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ) afin de la consulter sur la meilleure façon de procéder. L'organisation doit recevoir l'approbation de la RACJ avant d'annuler le tirage au sort et/ou de modifier les règles de tirage au sort.

3000, boulevard de Tracy
Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9

Téléphone : 450 742-6651, poste 2105
Télécopieur : 450 742-1878

fondation@cegepst.qc.ca
www.cegepst.qc.ca/Fondation

- Ce programme de tirage est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Toute décision prise par les organisateurs est finale et sans appel.

LIBÉRATION DÉCLARATION PUBLIQUE

- En participant au tirage, la personne gagnante autorise les organisateurs et leurs représentants à utiliser son nom, son prénom, sa photographie, son image à des fins publicitaires ou à toutes autres fins liées aux activités de la *Fondation du Cégep de Sorel-Tracy - Tirage 50/50 Rebelles*, et ce, sans aucune forme de rémunération. Le nom et le prénom de la personne gagnante sera affiché sur les différents outils de communication à la suite du tirage et sur le site internet de la *Fondation du Cégep de Sorel-Tracy* par souci de transparence envers les autres participants tels que requis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ), et ce, pour une durée de deux (2) ans de la réception du prix. Le tout dans le but de démontrer que le tirage a bel et bien eu lieu et que le prix a été réclamé.
- En participant au *Tirage 50/50 Rebelles*, le participant accepte d'être lié par les présents règlements. L'organisation se réserve le droit de modifier les règlements ou d'annuler le Tirage en cas de circonstances imprévues.

3000, boulevard de Tracy
Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9

Téléphone : 450 742-6651, poste 2105
Télécopieur : 450 742-1878

fondation@cegepst.qc.ca
www.cegepst.qc.ca/Fondation